

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion du 24 mai 2022

Courriers :

Veyle Saône Fc : rencontre U15 D1 du dimanche 29 mai **au stade J.F. PELLETIER à ST CYR sur MENTHON.**

Bresse Foot01 : rencontre U18 D3 poule D du samedi 28 mai **au stade de la Besace à ST ETIENNE sur REYSSOUZE.**

Mas Rillier Fc : Noté changement terrain U18 D3 poule D du samedi 28 mai.

Veyle Saône Fc : rencontre U18 D2 du samedi 28 mai **au stade municipal de ST ANDRE D'HUIRAIT 15h30.**